

COMMUNE DE VOID-VACON

L'an deux mil dix-neuf, le deux juillet à vingt heures trente, le conseil Municipal de VOID-VACON, légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Sylvie ROCHON, Maire.

Conformément à l'article 2121-18 du CGCT, la séance a été publique.

Etaient présents : Madame ROCHON Sylvie, Monsieur GAUCHER Alain, Madame PAUL Delphine, Madame DEGRIS Monique, Monsieur LHERITIER Jean-Paul, Monsieur ROUX Patrice, Monsieur GRISVARD Joël, Madame DE PRA Catherine, Monsieur HENRY Christophe, Madame LIEGEOIS Isabelle et Madame LANG Emmanuelle

Absents avec pouvoir :

Monsieur GENTER Bernard donne pouvoir à Madame ROCHON Sylvie
Madame BOKSEBELD Virginie donne pouvoir à Monsieur ROUX Patrice

Absents sans pouvoir : Monsieur LANOIS Vincent, Madame BERTIN Sabine, Madame PINTAURI Angélique, Monsieur HUSSON Anthony et Monsieur HONORE Samuel

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Madame DE PRA Catherine

Date de convocation : 25 juin 2019

Le Maire certifie avoir transmis les extraits au contrôle de légalité le 03/07/2019 et affiché le compte-rendu de cette séance le 03/07/2019
--

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 29 avril 2019
- Création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet
- Désignation des bénéficiaires solvables (garants) et validation du règlement des affouages pour la saison 2019-2020
- Destination de la parcelle de bois n°71
- Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT
- Affaires diverses

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 29 avril 2019

Madame le Maire s'assure que tous les conseillers ont pu prendre connaissance du compte rendu faisant office de procès-verbal de la dernière séance qui a été affiché à la Mairie, publié sur le site Internet de la Mairie et envoyé aux conseillers ayant une adresse mail. Celui-ci est **adopté à l'unanimité** des membres présents.

COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n° 19-24 : Création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet

Madame le Maire rappelle que le 1^{er} août prochain, un adjoint technique principal de 2^{ème} classe va effectuer les missions de responsable du service technique.

Compte tenu de la qualité du travail accompli et considérant que les missions de la fiche de poste de l'agent sont en conformité avec les missions définies par le cadre d'emploi des agents de maîtrise territoriaux, cet agent a obtenu l'accès au grade d'agent de maîtrise au titre de la promotion interne, liste d'aptitude établie le 1^{er} juillet 2019 par arrêté du Président du Centre de Gestion de la Meuse.

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** des membres présents ou représentés :

- **décide** de créer un poste d'agent de maîtrise à temps complet (35/35^{ème}) à compter du 1^{er} août 2019. Une déclaration d'emploi sera effectuée auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Meuse

- **autorise** le Maire à nommer l'agent exerçant les fonctions de responsable du service technique au grade d'agent de maîtrise

- **autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Votants : 13
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération n° 19-25: Désignation des bénéficiaires solvables (garants) et validation du règlement pour la saison 2019-2020 des affouages

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de désigner 3 bénéficiaires solvables (garants) pour délivrer les affouages pour la saison 2019-2020. Les trois garants de l'année dernière, à savoir Messieurs Mickaël HOSNELD, Bernard CHALON et Sébastien CHALON, se représentent.

D'autre part, l'adjoint au Maire chargé de la Forêt, Madame Delphine PAUL, indique que le règlement pour délivrer les affouages pour la saison 2019-2020 est inchangé par rapport à l'an dernier. Elle rappelle que le prix fixé à 6 euros le mètre cube par le Conseil Municipal lors de sa séance du 16 juin 2016 est inchangé pour la saison 2019-2020, étant précisé que la part d'affouage sera calculée sur le nombre réel de mètres cubes délivrés à chaque affouagiste avec une avance de 50 euros.

Madame le Maire propose au Conseil de valider le règlement des affouages et de désigner les 3 garants pour la saison 2019-2020 des affouages.

COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n° 19-25: Désignation des bénéficiaires solvables (garants) et validation du règlement pour la saison 2019-2020 des affouages (suite)

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'**unanimité** des membres présents ou représentés :

- **Valide** le règlement des affouages pour la saison 2019-2020
- **Désigne** comme bénéficiaires solvables (garants) pour la saison 2019-2020 des affouages Messieurs Mickaël HOSNELD, Bernard CHALON et Sébastien CHALON

Votants : 13
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération n° 19-26: Destination de la parcelle de bois n°71

Madame Delphine PAUL, adjointe en charge de la forêt, propose la destination des coupes de bois de la parcelle n°71 (partie Nord) selon les conditions suivantes qui ont été validées par la commission forêt le 26 juin dernier :

Délivrance seule des bois d'une parcelle :

Pour les coupes suivantes : Parcelle 71 (partie Nord)

La délivrance à la commune des houppiers, du taillis, des petits arbres et des arbres de qualité chauffage selon l'option offerte ci-dessous :

L'exploitation des petits bois et houppiers, pour les coupes suivantes : Parcelle 71 (partie Nord), sera effectuée par les affouagistes, après partage sur pied, et sous la responsabilité de 3 bénéficiaires solvables (garants):

- Monsieur HOSNELD Mickaël
- Monsieur CHALON Bernard
- Monsieur CHALON Sébastien

Conformément aux articles L 243-1 et L 243-2 du Code forestier, le conseil municipal fixe :

- . le mode de partage par feu
- . le délai d'exploitation maximum (abattage et débardage) au 15/10/2021

Après avoir entendu l'exposé de Madame Delphine PAUL et après délibération, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** des membres présents ou représentés de la destination des coupes de bois Parcelle 71 (partie Nord) selon les conditions exposées.

Votants : 13
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

COMMUNE DE VOID-VACON**Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT**

Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire invite le conseil municipal à prendre connaissance des décisions prises en vertu de la délégation accordée au Maire par la délibération du 28 mars 2014 complétée par la délibération du 19 décembre 2016.

► Marché de travaux : 4 carottages complémentaires avec analyse HAP rue Grosdidier et Rue Louvière confiés à la société VALANTIN pour un montant de 940,00 € HT

► Marché de Travaux : Signature de l'avenant n°1 (plus-value de 3 095,00 € HT) et de l'avenant n°2 (Moins-value de -12 302,20€ HT) avec la société COLAS concernant la création de deux cheminements piétonniers Route d'Ourches et Rue Mazelin et réfection de la voirie Rue du château . Le cumul de ces deux avenants constitue une moins-value de 7 953,25 € HT faisant passer le marché de 312 649,80 à 304 696,55 € HT

► Marché de Travaux : Signature de l'avenant n°1 (plus-value de 4 348,95 € HT) et de l'avenant n°2 (Plus-value de 1 500,00 € HT) avec la société MICHEL TP concernant la création d'un parking impasse Gaston Broquet. Le cumul de ces deux avenants constitue une plus-value de 5 848,95 € HT faisant passer le marché de 106 880,00 à 111 475,00 € HT (+4,30%)

► Marché de fourniture : Achat de désherbants pour les cimetières confiés à la société PRIMALAB pour un montant de 1 019,82 € TTC et à HORMALYS pour un montant de 98,69 € TTC

► Marché de fourniture : Achat de plaques alu pour signalétique et de panneaux confié à la société SIGNAUX GIROD pour un montant global de 515,17 € HT

► Marché de travaux : Travaux d'éclairage public pour le parking impasse Gaston Broquet confiés à la société ENGIE INEO pour un montant de 2 740,00 € HT

► Marché de fourniture : Achat de produits d'entretien pour les salles Cugnot, Lorraine et JLG confié à la société RAJA pour un montant de 1 387,22 € TTC

► Marché de fourniture : Achat de fournitures administratives confié à la société BERGER LEVRAULT pour un montant de 52,50 € TTC

► Acceptation de GROUPAMA du remboursement de 626,80 euros pour le règlement du sinistre dans le cimetière de Vacon suite à la tempête du 09.12.2018

► Marché de fourniture : Fournitures pour le service technique confiées à la société BERNER pour un montant global de 374,30 € TTC

► Marché de service : Assistance à maîtrise d'ouvrage relative à la gestion des fins de contrat de délégation des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif confiée au groupement SARL OMNIS Conseil Public / SARL OGIS Eau pour un montant global de 7 800 € HT (mission de base + option négociation avenant fin de contrat)

► Marché de travaux : Réfection trottoir au Parterre confiée à la société CHARDOT TP pour un montant de 3 640,00 € HT

COMMUNE DE VOID-VACON**Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT (suite)**

- ▶ Marché de fourniture : Fourniture d'un poste à souder pour le service technique confiée à la société CHEVAL pour un montant global de 1 646,15 € HT
- ▶ Restitution de 271,80 euros sur les 580 euros de la caution à l'ancienne locataire du F4 du 37 rue Louvière suite à son départ
- ▶ Signature du bail de 3 ans pour la location du F4 du 37 rue Louvière avec un loyer de 580 euros par mois avec une caution de 580 euros à compter du 7 mars 2019
- ▶ Marché de fourniture : Fourniture tondeuse broyeuse frontale confiée à la société JABOT pour un montant global de 3 377,00 € HT
- ▶ Marché de fourniture : Fourniture de 2 badges pour contrôle d'accès du 37 rue Louvière confiée à la société DRU & RICHARD pour un montant global de 183,68 € HT
- ▶ Marché de fourniture : Fourniture de produits pour le service technique confiée à la société WURTH pour un montant de 329,87 € TTC
- ▶ Marché de travaux : Branchement d'eau potable avec terrassement pour la propriété du 4 rue des Moulins confiée à la société SAUR pour un montant de 2 305,07 € HT
- ▶ Marché de travaux : Remplacement de 2 disques durs avec transfert des données confié à la société NEOEST pour un montant de 417,00 € HT
- ▶ Marché de fourniture : Fourniture d'un présentoir et de kits de sachets pour déjections canines confiée à la SARL ANIMO CONCEPT pour un montant de 107,95 € TTC
- ▶ Marché de fourniture : Fourniture d'une brosse latérale et d'un balai rotatif pour la balayeuse attribuée à ETS UDRON MOTOCULTURE pour un montant de 984,64 € HT
- ▶ Marché de fourniture : Apéritif pour l'ILCG confié au Restaurant CUGNOT pour un montant de 142,60 € TTC
- ▶ Marché de fourniture : Achat de fournitures administratives à la société JPG pour un montant global de 544,72 € TTC
- ▶ Marché de fourniture : Achat de 3 médailles communales à la société BERGER LEVRAULT pour un montant de 97,75 € HT
- ▶ Marché de travaux : Travaux de fauchage et de débroussaillage confiés à la société PRESTIGE pour un montant de 3 899,00 € HT
- ▶ Marché de fourniture : Matériel pour réparation véhicule acheté à la société BARROIS POIDS LOURDS SERVICES pour un montant de 311,11 € TTC
- ▶ Marché de fourniture : Matériel pour services techniques (tête pour arroseur + brosses de désherbage) acheté à la société GUILLEBERT pour un montant de 180,70 € HT

COMMUNE DE VOID-VACON

Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT (suite)

▶ Marché de service : Formation AIPR (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux) + QCM pour 1 agent confiés à la société GO FORMATION pour un montant de 220,00 € HT

▶ Marché de fourniture : Petits matériels pour le service technique achetés à la société WURTH pour un montant de 456,01 € TTC

▶ Marché de fourniture : Fourniture et pose d'un vidéoprojecteur salle Lorraine confiée à la SARL DOURCHE FRERES pour un montant de 619,16 € HT

▶ Marché de fourniture : Fourniture et installation d'un nouveau standard téléphonique confiées à l'UGAP pour un montant de 3 865,40 € HT

▶ Marché de service : Validation de la mission "définition du dispositif de vidéoprotection" auprès de la société INGENIS CONSULTING pour un montant de 2 450,00 euros HT

▶ Marché de fourniture : 30 repas « tête de veau » pour le 14 juillet confiée au Restaurant CUGNOT pour un montant de 380 € TTC

Le conseil Municipal **prend acte** de ces décisions

Questions diverses : Tour de table de l'ensemble des conseillers présents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 29 avril 2019**Délibération n° 19-24** : Création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet**Délibération n° 19-25** : Désignation des bénéficiaires solvables (garants) et validation du règlement pour la saison 2019-2020 des affouages**Délibération n° 19-26** : Destination de la parcelle de bois n°71**Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT****Affaires diverses**

<u>Membres</u>	<u>Signatures</u>
Sylvie ROCHON	
Bernard GENTER	Procuration à Sylvie ROCHON
Alain GAUCHER	
Delphine PAUL	
Monique DEGRIS	
Jean-Paul LHERITIER	
Patrice ROUX	
Joël GRISVARD	
Catherine DE PRA	
Vincent LANOIS	
Christophe HENRY	
Sabine BERTIN	Absente
Virginie BOKSEBELD	Procuration à Patrice ROUX
Isabelle LIEGEOIS	
Emmanuelle LANG	
Angélique PINTAURI	Absente
Anthony HUSSON	Absent
Samuel HONORE	Absent